

Mise en place d'un protocole commun de suivi de la flore patrimoniale à une échelle territoriale dans le sud-est français

*Cédric DENTANT et Richard BONET (Parc national des Écrins) et
Noémie FORT et Véronique Bonnet (Conservatoire botanique national alpin)*

Les problématiques de suivi d'espèces floristiques patrimoniales ou invasives sont récurrentes parmi les gestionnaires. Les principales difficultés de mise en commun des données reposent sur trois constatations : les objets étudiés sont peu formalisés car semblent évidents, sans besoin d'explicitation (on veut « suivre une espèce »); ils sont souvent de natures variées (populations, stations, individus); enfin, la définition même d'un « individu » dans le règne végétal est sujet à discussion, de part l'existence répandue de développement végétatif et de reproduction clonale (type apomixie).

Ainsi, à l'origine du travail présenté est la naissance d'un réseau d'acteurs visant à mutualiser leurs expériences et développer un protocole commun de suivi d'espèces végétales. Cette étape fondamentale a été initiée par le Conservatoire botanique national alpin sur le territoire de son aire d'agrément, à savoir les Alpes françaises (à l'exception notable des Alpes-Maritimes). Cette mise en commun a ainsi pour objectifs de répondre de manière optimale à des questions d'ordre institutionnel (rapportage Natura 2000; évaluation de l'action des espaces protégées; suivi des espèces exotique), de gestion (progression/régression de populations d'espèces à enjeu; mesure d'impacts) ou de recherche (biologie de la conservation).

Le constitution du réseau entérinée, trois niveaux de suivi ont été collectivement définis et formalisés :

- le suivi « individu », reposant sur l'analyse démographique et/ou biologique d'une population d'individus considérée. On parle également de suivi individu-centré. Il est principalement mis en œuvre en partenariat avec des chercheurs en biologie de la conservation. De nouveaux projets de recherche portant sur la détectabilité des individus sont également en cours de formalisation ;
- le suivi « station », qui consiste à suivre la station d'une espèce donnée, avec étude des effectifs ou d'autres variables comme la densité ou la fréquence. Il n'y a pas, comme précédemment, de focalisation sur l'individu et son devenir. Ce niveau de suivi cherche généralement à mettre en relation des paramètres environnementaux (comme la gestion ou les conditions mésologiques) avec les variables biologiques ;

- enfin, le suivi « territoire », qui est le protocole le plus agrégatif car correspond à un suivi de l'ensemble des stations d'un territoire donné (à savoir présentement le territoire d'agrément du Conservatoire botanique national alpin). Pour ce dernier niveau, autant les présences que les absences - en conditions écologiques favorables - sont relevés. Les variables de suivis, établies et testées, sont la fréquence d'occurrence de l'espèce dans chaque station et la surface totale de chaque station (aire de présence). Ce protocole se veut ainsi une normalisation des mesures de terrain à une échelle territoriale. Plusieurs exemples, avec différents objectifs, sont présentés, ainsi que les différents aspects prospectifs de cette méthode.

Dans le cadre du suivi « territoire », le Parc national des Écrins a mis en place une chaîne de travail allant de la récolte des données à leur exploitation. Deux applications spécifiques ont ainsi été développées par le Parc, en propre ou en sous-traitance, et ce dans le but affiché de stabiliser la qualité de la donnée. La première application a été conçue pour la saisie in situ par outil nomade de toutes les informations biologiques et mésologiques sélectionnées; la seconde, développée en interface web, vise à gérer et exploiter les données récoltées. L'outil nomade, initialement un pc pocket, correspond à présent à une tablette. Cet instrument, avec l'application de saisi, permet d'implémenter sur le terrain les variables suivantes : choix de l'espèce contactée; phénologie dominante dans l'aire de présence; délimitation de l'aire de présence (avec les objets géographiques classiques : point, ligne ou polygone); mesure de la fréquence d'occurrence de l'espèce au sein de l'aire de présence; perturbations constatées (d'origine naturelle ou anthropique); et enfin délimitation de la zone prospectée. L'application en web permet ensuite de gérer les données (correction, suppression, agrégation), et à terme de faciliter la définition d'un plan d'échantillonnage adéquat pour estimer les tendances évolutives des espèces étudiées. Ce suivi pourra avoir lieu tant à l'échelle du Parc que celle de l'aire d'agrément du Conservatoire. De premiers exemples de comparaison sont proposés, certains en combinant le protocole de suivi « territoire » avec un protocole simple de maillage territoriale. Des résultats d'analyse synchroniques illustreront également les potentialités de ce protocole en termes de structuration et de qualité des données.